



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 9943

Texte de la question

M Bruno Durieux attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le probleme de la sante scolaire et de la situation des medecins scolaires. En effet, en l'absence d'un statut adequat, faute de recrutements durables et en raison de l'inegalite des remunerations et des carrieres des medecins exerçant en sante scolaire, disparaît peu a peu le service medical public legalement offert a tous les eleves. Cet abandon, incompatible avec les objectifs prioritaires de la nation, prive gravement les enfants et adolescents scolarises de toute protection et de promotion de sante et accentue ainsi les inegalites entre les jeunes ; l'ecole constituant le terrain ideal d'education et de responsabilisation a la sante. Il lui demande par consequent quelles mesures il entend prendre pour ameliorer la situation des medecins scolaires afin que ne disparaisse pas le service de sante scolaire qui serait tres prejudiciable pour la sante des enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministere de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Bruno](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9943

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 854